

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1086^{ÈME} RÉUNION

31 MAI 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1086 (2022)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 1086e réunion tenue le 31 mai 2022, sur la mise à jour relative à la situation dans le bassin du lac Tchad :

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses décisions et déclarations antérieures sur la situation dans la région du Bassin du lac Tchad et la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des aires affectées par Boko Haram dans le Bassin du lac Tchad, notamment le Communiqué [[PSC/PR/COMM.2 /1057\(2022\)](#)] adopté à sa 1057e réunion tenue le 14 janvier 2022, le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1010\(2021\)](#)] adopté à sa 1010e réunion tenue le 19 juillet 2021 et le Communiqué [[PSC/PR/COMM.\(CMLXXIII\)](#)] adopté à sa 973e réunion tenue le 18 janvier 2021 ;

Fidèle aux dispositions du chapitre VIII de la Charte des Nations unies (ONU) sur le rôle des accords régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et **soulignant** le rôle essentiel des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux (CER/MR) en tant que premiers intervenants dans les situations de crise et de conflit dans leurs juridictions respectives, conformément aux principes cardinaux de subsidiarité, de complémentarité et d'avantage comparatif ;

Notant les observations liminaires faites par S.E. Ambassadeur Churchill Ewumbue-Monono, Représentant permanent de la République du Cameroun auprès de l'UA et président du CPS pour le mois de mai 2022, et la déclaration faite par S.E. Ambassadeur William Awinador-Kanyirige au nom de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité ;

Prenant également note de la déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et du chef de mission de la Force multinationale mixte (FMM), ainsi que de la déclaration du Gouverneur de Hadjer Lamis au Tchad et de celle du Représentant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ; et

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec les gouvernements et les populations des pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), ainsi que l'engagement indéfectible de l'UA à continuer de les soutenir dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones affectées par les activités de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Se félicite** des progrès réalisés en matière de sécurité dans la région, en particulier des opérations cinétiques largement réussies contre Boko Haram, qui ont conduit à la neutralisation de plusieurs combattants du groupe, à la destruction de leurs camps et bases logistiques, à la récupération/saisie de diverses quantités d'armes et d'équipements, et à la libération de villes et de communautés ; **demande** à la FMM de poursuivre sans relâche ses

efforts en vue d'affaiblir les capacités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes dans la région, conformément à son engagement visant à éradiquer complètement la menace terroriste provenant de la région du Bassin du lac Tchad et à rétablir la normalité dans les zones touchées ;

2. **Prend note avec satisfaction** des efforts déployés par les gouvernements respectifs et les organisations non gouvernementales de la région pour créer un environnement favorable à la conduite d'activités humanitaires au sein des communautés locales, ainsi que pour accueillir le nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) qui retournent sur leurs terres ancestrales dans le Bassin du Lac Tchad ; les **encourage** à redoubler d'efforts dans le dépistage, la réhabilitation et la réintégration des personnes anciennement associées à Boko Haram, ainsi que dans la poursuite des auteurs d'atrocités dans la région ;

3. **Rend hommage** aux pays contributeurs de troupes (PCT) de la FMM et à leurs ressortissants, en particulier ceux qui ont fait le sacrifice ultime pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région ; et **exprime** ses sincères condoléances aux pays et aux habitants touchés du Bassin du Lac Tchad pour les vies perdues lors des attaques terroristes ;

4. **Salue** les gouverneurs des zones les plus touchées du Bassin du lac Tchad pour leurs efforts en faveur du développement des Plans d'action territoriaux (PAT) ; les **félicite** pour les efforts collectifs déployés afin de faire face aux diverses menaces qui pèsent sur la sécurité de la région ; et les **encourage** à rester résolus dans leurs efforts pour renforcer encore leur coopération, améliorer leur mécanisme de sécurité collective et accélérer la mise en œuvre des PAT ;

5. **Souligne** qu'il est impératif de déployer des efforts concertés pour s'attaquer aux causes structurelles profondes des menaces contre la sécurité et améliorer les conditions socioéconomiques de la population dans les zones touchées par les activités de Boko Haram, et, à cet égard, **se félicite** des efforts en cours déployés par l'UA pour soutenir les projets à impact rapide (QIP) de la FMM dans le cadre du mécanisme de financement actuel de l'Union européenne pour la FMM ;

6. **Remercie** les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien continu aux pays de la région du bassin du lac Tchad et leur **demande instamment** d'engager des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de la RSS, en particulier les PAT pour les huit zones les plus touchées de la région ; **exhorte** les partenaires bilatéraux et multilatéraux à veiller à ce que les interventions futures dans la région du Bassin du lac Tchad soient liées aux PAT et que l'engagement avec la CBLT soit cohérent aligné sur d'autres initiatives ; et **souligne** qu'il importe de veiller à ce que l'ensemble du soutien fourni soit conforme aux priorités, aux besoins et aux objectifs définis par les pays concernés et la FMM et respecte l'appropriation nationale et régionale de cette entreprise ;

7. **Demande instamment** à la CBLT de renforcer davantage son engagement auprès de ses États membres en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie de stabilisation régionale (RSS), notamment en étendant ses efforts aux principaux ministères responsables du développement des interventions humanitaires et de paix ; **souligne** la nécessité de

déployer davantage d'efforts pour promouvoir la complémentarité avec les CER/MR concernées, notamment en renforçant la collaboration institutionnelle entre la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la mise en œuvre de la Stratégie de stabilisation régionale (RSS) ;

8. **Réitère** son appel en faveur de la pleine opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA) afin de permettre son déploiement rapide et une intervention opportune en cas de crise ;

9. **Souligne** la nécessité d'apporter une aide et un soutien humanitaire aux pays touchés par le changement climatique dans la région ; à cet égard, **réitère son appel** en faveur de la pleine opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine de l'UA, qui sera le fer de lance de l'action humanitaire du continent et atténuera les souffrances des Africains ;

10. **Félicite** la Commission de l'UA pour son leadership politique et tous ses efforts ainsi que les engagements visant à accompagner la CBLT et les pays affectés dans la mise en œuvre de la RSS ; et **demande** à la Commission de l'UA de prendre les mesures suivantes :

- i. continuer, en étroite collaboration avec la CBLT et d'autres partenaires, d'aider les pays touchés à entreprendre des interventions efficaces selon les neuf piliers prévus dans la RSS ;
- ii. aider la CBLT à déterminer l'approche la plus pratique pour établir un fonds commun qui réponde aux besoins des communautés bénéficiaires, et concevoir le meilleur mécanisme pour déboursier les fonds en fonction des besoins et conformément aux priorités des partenaires de financements ;
- iii. agir comme fer de lance de la mobilisation des ressources nécessaires pour consolider les acquis dans la région du Bassin du lac Tchad et de l'investissement de ressources pour stimuler les activités économiques et promouvoir le développement dans la région, y compris le commerce transfrontalier et les projets agricoles, ainsi que le partage d'informations et de renseignements en vue d'endiguer le flux d'armes légères et de petit calibre illicites ;
- iv. redoubler d'efforts pour identifier les besoins en capacités des acteurs de la gouvernance locale dans le bassin du lac Tchad et y répondre et, en particulier, pour accélérer la finalisation de la cartographie en cours des acteurs de la gouvernance dans le bassin du lac Tchad, réalisée par l'équipe RSS de l'UA avec le soutien du programme «Formation pour la paix» ;
- v. fournir un soutien plus direct, par l'intermédiaire du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), aux organisations locales de la société civile (OSC) dans le cadre de la plateforme régionale de la société civile de la RSS, afin d'articuler d'urgence des initiatives transfrontalières de consolidation de la paix en vue de tirer parti des acquis au niveau communautaire et améliorer la mobilité des personnes et les échanges transfrontaliers ;

- vi. identifier et lancer des projets de consolidation de la paix par l'intermédiaire de son centre de reconstruction et de développement post-conflit (CRDP) au Caire, en Égypte, afin de renforcer la résilience, le redressement et la paix durable dans la région ;
 - vii. accélérer la finalisation d'une politique sur la stabilisation en tant qu'outil efficace, en utilisant le modèle de la CBLT pour guider la conception et le développement de mécanismes similaires de stabilisation des opérations sur le continent ;
 - viii. lancer un projet de stratégie continentale pour la lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites ainsi que d'autres armes émergentes utilisées par les terroristes ;
11. **Décide** d'entreprendre une mission sur le terrain dans la région du Bassin du lac Tchad dans un avenir proche, lorsque les conditions le permettront, afin de constater les progrès de la mise en œuvre du RSS et de s'engager avec toutes les parties prenantes pour évaluer le soutien nécessaire à la région et à ses habitants ;
12. **Décide** de rester activement saisi de la question.